



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Arrêté de Police N° 12/2018 du 07 Février 2018

Le Marie de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du
rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations
et des membres du CCAS organisé le **lundi 19 mars 2018** à
l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date
anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.

ARRETE

- Article 1** Le rassemblement est prévu le lundi 19 mars 2018
à 18 heures 30 rue François Bacquet (face au monument aux
morts) pour un dépôt de gerbes à 18 Heures 45.
- Article 2** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 18h00 à
19h00.
- Article 3** Des barrières seront mises en place par les services techniques
de la commune aux endroits suivants :
- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
 - Rue Francois Bacquet au niveau du rond point croisement
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.
- Article 4** Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 07 Février 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

